

**Arrêté du 14 juin 2012 modificatif de l'arrêté du 30 novembre 2011 relatif à la composition du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Nord**

**NOR : JUSF1226462A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;*

*Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;*

*Vu l'arrêté du 10 mai 2011 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat*

*Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 3 août 2011 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 28 octobre 2011 modifiant divers arrêtés relatifs aux élections professionnelles au ministère de la justice et des libertés ;*

*Vu les résultats des élections professionnelles du 22 novembre 2011 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse.*

*Vu l'arrêté du 30 novembre 2011 relatif à la composition du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Nord*

ARRÊTE :

**Article 1**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Nord les personnes suivantes :

*Pour la CGT PJJ*

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Hélène HENON	M. Abdelmoutalib DRISSI
M. Guy LEMAITRE	M. Lotfi BOUSBAA
M Vincent WAREMBOURG	M. Gilles LOMBARD

.../...

---

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

---

*Pour le SNPES- PJJ / FSU*

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Christophe CARON	M. Julien VICAINÉ
Mme Nathalie CARON	Mme Véronique JARDOT
M. Guy FAUDOT	M. Sébastien BOURRE
Mme Cécile KRAFT	Mme Hassina YAZID
M. Régis DARRAS	M. Pierre CANNESSON
Mme Virginie CALO	M. Hanafi RAHMANI

*Pour l' UNSA / SPJJ*

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Guillaume CHARIGNON	M. Hakim HAMADI ( en remplacement de M. RAMAJO Michel)

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 14 juin 2012.

La directrice interrégionale de la protection  
judiciaire de la jeunesse du Grand Nord,

**Michèle CHAUSSUMIER**